

Émission : 08-10-2020

Mise à jour : 11-08-2021

Directive ministérielle DGPPFC-007.REV1

- Catégorie(s) :
- ✓ Jeunes en difficulté
 - ✓ Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation
 - ✓ Milieu de vie
 - ✓ Gradation

Gradation des mesures dans les milieux de vie en fonction des paliers d'alerte - Hébergement CRJDA

Remplace la directive émise le 8 octobre 2020 (non codée)

Expéditeur : Direction générale du développement, du bien-être et de la protection de la jeunesse



Destinataire :

- Tous les CISSS et les CIUSSS
- Directeurs des programmes jeunesse, directeurs de la protection de la jeunesse

Directive

Objet :	Gradation des mesures dans les milieux de vie en fonction des paliers d'alerte - Hébergement CRJDA
Mesures à implanter :	Ce document présente les mesures à appliquer dans les centres de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources

Direction ou service ressource : Boîte corporative de la Direction générale adjointe des services à la famille, à l'enfance et à la jeunesse : dgasfej@sss.gouv.qc.ca

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux visitez le :

msss.gouv.qc.ca/directives

Original signé par
La sous-ministre adjointe,
Catherine Lemay

Lu et approuvé par
La sous-ministre
Dominique Savoie

Directive

Version 8 octobre 2020

Mise à jour : 11 août 2021

COVID-19: Gradation des mesures dans les milieux de vie en fonction des paliers d'alerte

Il revient aux directions de santé publique régionales de déterminer le niveau applicable à chaque région.

Note : les directives doivent respecter les mesures sanitaires et de PCI en vigueur.

Hébergement CRJDA (Internat et foyer de groupe)					
Mesures	Palier d'alerte 1 (vigilance)	Palier d'alerte 2 (préalerte)	Palier d'alerte 3 (alerte)	Palier d'alerte 4 (alerte maximale)	Écllosion (dans le milieu)
Accès au milieu					
Parents ¹					
À l'intérieur (de l'unité, aires communes, salle à manger)	Permis (En respect de la capacité des salles pour assurer le respect des mesures sanitaires)	Permis (En respect de la capacité des salles pour assurer le respect des mesures sanitaires)	Limiter la fréquence. Compenser par autres moyens (ex. : téléphonique)	Permis exceptionnellement dans un milieu aseptisé avec des conditions sanitaires strictes	Permis exceptionnellement dans un milieu aseptisé avec des conditions sanitaires strictes

¹ Parents : Parent d'un enfant, ses grands-parents ou toute autre personne ordonnée par la Cour du Québec ou la Cour supérieure.

Hébergement CRJDA (Internat et foyer de groupe)					
Mesures	Palier d'alerte 1 (vigilance)	Palier d'alerte 2 (préalerte)	Palier d'alerte 3 (alerte)	Palier d'alerte 4 (alerte maximale)	Écllosion (dans le milieu)
À l'extérieur	Permis. À ajuster selon directives gouvernementales quant aux rassemblements	Permis. À ajuster selon directives gouvernementales quant aux rassemblement	Limiter la fréquence et le nombre Compenser par autres moyens (ex. : téléphonique). À ajuster selon directives gouvernementales quant aux rassemblement	Limiter la fréquence et le nombre. Compenser par d'autres moyens (ex. : téléphonique). À ajuster selon les directives gouvernementales quant aux rassemblements.	Limiter la fréquence et le nombre. Compenser par d'autres moyens (ex.: téléphonique). À ajuster selon les directives gouvernementales quant aux rassemblements.
Visiteurs ²					
Visites à l'intérieur de l'établissement	Permis (En respect de la capacité des salles pour assurer le respect des mesures sanitaires)	Permis (En respect de la capacité des salles pour assurer le respect des mesures sanitaires)	Limiter la fréquence. Compenser par autres moyens (ex. : téléphonique)	Non permis	Non permis
Visites à l'extérieur	Permis	Permis	Limiter la fréquence et le nombre. Compenser par autres moyens (ex. : téléphonique)	Non permis	Non permis
Professionnels dispensant d'autres services aux jeunes (ex. : éducateur, psychologues, infirmière, intervenant social, enseignant, etc.)	Permis	Permis	Limiter la fréquence. Compenser par autres moyens	Services essentiels seulement	Services essentiels seulement

² Visiteurs: Toute personne qui souhaite visiter l'utilisateur, qui n'est pas de la famille, et qui n'entre pas dans la définition d'une personne proche aidante. Il peut s'agir d'une personne connue de l'aide avec laquelle les contacts sont ponctuels et non essentiels à son intégrité physique et psychologique. Il peut également s'agir d'une personne non connue de l'aide.

Hébergement CRJDA (Internat et foyer de groupe)

Mesures	Palier d'alerte 1 (vigilance)	Palier d'alerte 2 (préalerte)	Palier d'alerte 3 (alerte)	Palier d'alerte 4 (alerte maximale)	Écllosion (dans le milieu)
Personnel rémunéré par le milieu pour des activités de loisirs (ex. musicothérapie, musiciens, zoothérapie, chanteur, etc.).	<p>Permis : musicothérapie, musicien, zoothérapie et chanteur</p> <p>Chanteur à l'intérieur : Accueillir dans le milieu pour l'application des mesures PCI.</p>	<p>Permis, sauf pour les instruments à vent.</p> <p>À la condition suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation PCI obligatoire 	<p>Permis, sauf pour les instruments à vent.</p> <p>Aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sous supervision d'un membre du personnel Formation PCI obligatoire Avec l'autorisation équipe PCI Fortement recommandé que le personnel soit dédié à un seul milieu de vie; <p>Non permis : chanteur</p>	<p>Permis : musicothérapie, musicien (sauf pour les instruments à vent) et zoothérapie</p> <p>Aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sous supervision; Formation PCI obligatoire; le personnel doit être dédié à un seul milieu de vie; avec l'autorisation de l'équipe PCI. <p>Non permis : chanteur</p>	Non permis

Hébergement CRJDA (Internat et foyer de groupe)

Mesures	Palier d'alerte 1 (vigilance)	Palier d'alerte 2 (préalerte)	Palier d'alerte 3 (alerte)	Palier d'alerte 4 (alerte maximale)	Écllosion (dans le milieu)
Bénévoles	Permis	Permis	<p>Permis, aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter le nombre différent par jour; • Privilégier une équipe stable • Formation PCI obligatoire offerte par l'établissement et accompagnement pour l'application des mesures • Si possible, limiter à un bénévole par bulle. <p>Compenser au besoin par autres moyens lorsque possible</p>	<p>Permis, aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter le nombre différent par jour; • Privilégier une équipe stable • Formation PCI obligatoire offerte par l'établissement et accompagnement pour l'application des mesures • Si possible, limiter à un bénévole par bulle. <p>En concertation entre le gestionnaire/responsable de l'installation/ressource et l'équipe PCI locale.</p> <p>Compenser au besoin par autres moyens lorsque possible</p>	Non permis

Hébergement CRJDA (Internat et foyer de groupe)

Mesures	Palier d'alerte 1 (vigilance)	Palier d'alerte 2 (préalerte)	Palier d'alerte 3 (alerte)	Palier d'alerte 4 (alerte maximale)	Écllosion (dans le milieu)
Travailleurs pour construction, rénovation, réparation	Permis	Permis	Permis	Non permis Sauf pour les réparations et entretiens nécessaire pour assurer la sécurité et la livraison de meubles.	Non permis Sauf pour les réparations et entretiens nécessaire pour assurer la sécurité.
Visites de vigie PCI (MSSS, RSSS), d'inspection de la CNESST ou du MAPAQ	Permis	Permis	Permis	Permis	Permis
Visites d'évaluation de la conformité effectuées par Agrément Canada	Permis	Permis	Permis	Non Permis	Non permis
Visites du processus de contrôle de la qualité des services (RSSS)	Permis	Permis	Permis	Permis	Non permis
Livraison pour les jeunes et biens apportés par les familles	Permis Hygiène des mains avant et après la manipulation	Permis Hygiène des mains avant et après la manipulation	Permis Hygiène des mains avant et après la manipulation	Permis avec mécanisme sécuritaire pour la livraison.	Permis avec mécanisme sécuritaire pour la livraison.

Hébergement CRJDA (Internat et foyer de groupe)

Mesures	Palier d'alerte 1 (vigilance)	Palier d'alerte 2 (préalerte)	Palier d'alerte 3 (alerte)	Palier d'alerte 4 (alerte maximale)	Éclosion (dans le milieu)
				Dépôt à l'accueil, nettoyage et désinfection de l'emballage ou du contenant ou un délai de 24 heures et remis au jeune en respectant les mesures PCI. Hygiène des mains avant et après la manipulation	Dépôt à l'accueil, nettoyage et désinfection de l'emballage ou du contenant ou un délai de 24 heures et remis au jeune en respectant les mesures PCI. Hygiène des mains avant et après la manipulation
Sorties extérieures					
Sur le terrain	Permis, en respectant les mesures sanitaires définies par la santé publique	Permis, en respectant les mesures sanitaires définies par la santé publique	Permis, en respectant les mesures sanitaires définies par la santé publique	Permis, en respectant les mesures sanitaires définies par la santé publique	Non permis pour les personnes en isolement
À l'extérieur de l'installation (école, sortie, visite)	Permis en respect de l'arrêté ministériel et l'algorithme décisionnel	Permis en respect de l'arrêté ministériel et l'algorithme décisionnel	Permis en respect de l'arrêté ministériel et l'algorithme décisionnel	Permis en respect de l'arrêté ministériel et l'algorithme décisionnel	Non permis

Hébergement CRJDA (Internat et foyer de groupe)

Mesures	Palier d'alerte 1 (vigilance)	Palier d'alerte 2 (préalerte)	Palier d'alerte 3 (alerte)	Palier d'alerte 4 (alerte maximale)	Écllosion (dans le milieu)
Surveillance					
Registre de toutes les personnes qui entrent au CRJDA	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Vigie des symptômes des personnes qui entrent au CRJDA	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Supervision des mesures PCI des visiteurs, bénévoles, etc.	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Surveillance des symptômes des jeunes	Quotidien	Quotidien	Quotidien	Quotidien	Quotidien
Admission/intégration/retour : Consulter : https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/dgapa-005-rev3_trajectoire-milieu-de-vie-et-readaptation.pdf					
Aucune admission dans un milieu en éclosion					
Activités					
Repas :					
Salle à manger	Permis, pas de distanciation nécessaire entre les usagers d'une même unité (bulle)	Permis, pas de distanciation nécessaire	Permis, favoriser la distanciation entre les	Favoriser la distanciation entre les usagers d'une même unité (bulle)	Non permis

Hébergement CRJDA (Internat et foyer de groupe)					
Mesures	Palier d'alerte 1 (vigilance)	Palier d'alerte 2 (préalerte)	Palier d'alerte 3 (alerte)	Palier d'alerte 4 (alerte maximale)	Écllosion (dans le milieu)
		entre les usagers d'une même unité (bulle)	usagers d'une même unité (bulle)		
Activités de loisirs individuelles	Permis	Permis	Permis	Permis	Permis
Activités de loisirs de groupe	Permis, pas de distanciation nécessaire entre les usagers d'une même unité (bulle) ou selon les mesures sanitaires établies par la santé publique	Permis, pas de distanciation nécessaire entre les usagers d'une même unité (bulle) ou selon les mesures sanitaires établies par la santé publique	Permis, favoriser la distanciation entre les usagers d'une même unité (bulle) ou selon les mesures sanitaires établies par la santé publique	Permis, favoriser la distanciation entre les usagers d'une même unité (bulle) ou selon les mesures sanitaires établies par la santé publique	Non permis
Activités scolaires et socioprofessionnelle, cliniques ou thérapeutiques (école, stages, travail, centre de jour, etc.) – en présentiel	Permis	Permis	Permis	Permis, selon les mesures de santé publique en vigueur	Non permis Privilégier moyens technologiques
Personnel/remplaçant/stagiaire³					
Personnel/remplaçant/stagiaire dédié à une seule unité	À favoriser	À favoriser	Dans la mesure du possible, limiter au maximum la mobilité du personnel	Dans la mesure du possible, limiter au maximum la mobilité du personnel	Oui

³ Doit également être en conformité avec d'autres directives ministérielles ou arrêtés ministériels s'appliquant aux ressources humaines.

Hébergement CRJDA (Internat et foyer de groupe)					
Mesures	Palier d'alerte 1 (vigilance)	Palier d'alerte 2 (préalerte)	Palier d'alerte 3 (alerte)	Palier d'alerte 4 (alerte maximale)	Éclosion (dans le milieu)
Vigie de l'état de santé du personnel/remplaçant/stagiaire (à chaque quart de travail)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Les facteurs de vulnérabilité concernant la complication à la COVID-19 reconnus à ce jour sont les suivants:

- Personnes de 70 ans et plus
- Personnes immunosupprimées (selon l'avis de l'INESSS) : https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/COVID-19/COVID-19_Immunosuppression.pdf
- Personnes ayant une maladie chronique, plus spécifiquement une maladie chronique non contrôlée ou compliquée assez grave pour nécessiter un suivi médical régulier ou des soins hospitaliers. (référer à la page 4 de cet avis de l'INSPQ sur les travailleurs atteints d'une maladie chronique pour plus de détails : https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2967_protection_travailleurs_sante_maladies_chroniques.pdf)
- Personnes avec une obésité importante (à titre indicatif, IMC \geq 40);
- Personnes avec une condition médicale entraînant une diminution de l'évacuation des sécrétions respiratoires ou des risques d'aspiration (ex. : un trouble cognitif, une lésion médullaire, un trouble convulsif, des troubles neuromusculaires).